

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 18 MARS 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice :	19
Présents :	13
Représentés :	02
Votants :	15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, BELLIDO Marie-Jeanne, BOUNOIR Vincent, GUICHARD Jérôme, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, RICHARD Christian, RIEUX-ARNAUD Marc, TARDIEU Marc, VOULAND Bruno.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Mesdames et Messieurs CHAUVET Jean-Luc, DAVID Magali, CHATILLON Jean-Luc, RAGOT Valérie.

POUVOIRS : Monsieur INNOCENTI Dominique a donné pouvoir à Madame VALLET Jocelyne. Madame TURLUR MESTRE Magali a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis.

SECRETAIRE : Monsieur RIEUX-ARNAUD Marc.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur RIEUX-ARNAUD Marc est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération 11/2014 : Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2014.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 12/2014 : création de trois postes titulaires à temps complet.

Rapporteur : Madame Jocelyne VALLET

En raison de l'avancement de grade de 2 agents des services techniques, il est nécessaire de procéder à la création de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Pour pérenniser l'emploi d'un animateur au gymnase, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Il est proposé au Conseil de créer 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 13/2014 : Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Rapporteur : Monsieur Marc RIEUX-ARNAUD

Les contraintes liées à l'exercice de la fonction d'animateur de la salle omnisports, notamment pour les horaires et la surveillance du site, nécessitent l'octroi d'un logement de fonction pour occupation précaire avec astreinte.

Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Cette concession de logement est octroyée à titre onéreux, 50 % de la valeur locative.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation, ...) sont acquittées par l'agent.

Il est proposé au conseil d'attribuer le logement situé au-dessus de l'école maternelle à l'intervenant sportif en charge de la salle omnisports Jean Sidoine, pour une redevance mensuelle de 200 euros.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 14/2014 : Nomination de la Place Frédéric Mistral

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LEPIAN

Le 25 mars 1914 Frédéric Mistral est mort à Maillane.

Pour commémorer cet anniversaire, il est proposé au Conseil de nommer la place située devant le Mas (sans nom jusqu'à ce jour), Place Frédéric Mistral, et d'autoriser le Maire à faire poser une plaque à l'occasion d'une manifestation organisée sur place le 25 mars.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 15/2014 : Fixation du tarif de la vacation funéraire

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LEPIAN

Il est rappelé que conformément à la législation, les agents de police municipale sont amenés à intervenir pour des opérations funéraires et qu'ils perçoivent à cette occasion une vacation.

Depuis plusieurs années le tarif de la vacation s'établit à 20 € et conformément à la réglementation en vigueur, il convient de fixer un nouveau tarif à 25 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la fixation du tarif de la vacation funéraire à 25 euros à compter de ce jour.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 16/2014 : Adhésion des communes de Coudoux, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Velaux et Ventabren au SMED 13

Rapporteur : Monsieur Serge PAULEAU

Le SMED 13 ayant accepté l'adhésion des communes de Coudoux, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Velaux et Ventabren, il appartient alors à toutes les communes membres du SMED 13 de se prononcer, dans les trois mois de la notification de l'arrêté, sur ce projet de modification du périmètre du SMED.

Il est proposé au Conseil d'accepter l'adhésion au SMED 13, des communes de Coudoux, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Velaux et Ventabren.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 17/2014 : Convention avec la Préfecture pour la Télétransmission des actes

Rapporteur : Madame Jocelyne VALLET

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, comme cela est déjà fait pour la télétransmission des pièces comptables en Trésorerie.

Pour cela il faut utiliser les services de Magnus-Berger Levraut pour la délivrance des certificats numériques et signer une convention avec la Préfecture.

Il est proposé au conseil de donner son accord pour que la collectivité accède aux services S² LOW proposés par Magnus – Berger-Levraut pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture des Bouches-du-Rhône, représentant l'Etat à cet effet.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération 18/2014 : Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis LEPIAN

A l'occasion de la fête votive 2013, les droits de place perçus par la commune se sont élevés à la somme de 600 €.

Afin de rétrocéder cette somme au comité des fêtes, il est proposé au conseil d'approuver, pour l'exercice budgétaire 2014, le versement d'une subvention pour le comité des fêtes, d'un montant de 600 €.

La dépense de 600 € sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif 2014, chapitre 65, article 6574.

Madame Jocelyne VALLET ne participe pas au vote.

Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Tirage au sort du jury d'assise

Il est procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale, du jury d'assise.

La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de noms que de jurés attribués à la circonscription, soit 9 personnes pour Plan d'Orgon.

1. TURLUR MESTRE Magali
2. GIOVANCARLI Thomas
3. LUCINO Jérôme
4. UGOLINI Gérard
5. TOMAYO SANTOS épouse GALERA
6. EL OUAZYZY Saloua
7. HERISSON Claire
8. LALOUM Cyril
9. VISSEAUX Marthe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Marc RIEUX-ARNAUD

